çoivent de la houille sèche, tandis que les secondes, qui d'ailleurs ne sont point en terre réfractaire, mais en fonte, reçoivent des jets de vapeur d'eau surchauffée. L'emploi de ces jets de vapeur d'eau est surtout indiqué lorsqu'on veut obtenir, sans trop élever la température des cornues, de la paraffine.

Le relevé suivant donnera d'ailleurs une idée complète de la différence de composition qui existe entre les *goudrons* d'usine à gaz et ceux qu'on obtient directement.

Le *goudron* des usines à gaz renferme, pour 100 :

Eaux ammoniacales. . . .	4,00
Huiles légères brutes. . .	4,00
Huiles lourdes brutes. . .	32,00
Asphalte.	56,00
Gaz et pertes	4,00

Le *goudron* des usines spéciales, obtenu sans intervention de la vapeur d'eau, renferme :

Eaux ammoniacales. . . .	4,30
Huiles légères brutes. . .	30,32
Huiles lourdes brutes. . .	38,13
Asphalte.	18,75
Gaz et pertes.	8,50

Le *goudron* des usines spéciales, obtenu avec intervention d'un jet de vapeur d'eau, renferme :

Eaux ammoniacales . . .	6,22
Huiles légères brutes. . .	23,34
Huiles lourdes brutes. . .	32,50
Huile paraffineuse. . . .	13,68
Asphalte.	16,08
Gaz et pertes	6,20

Comme on le voit, la distillation de la houille faite lentement et à une température relativement basse donne sept fois plus d'huile légère que la distillation rapide faite à une haute température.

L'intervention de la vapeur d'eau ne modifie pas d'une façon trop sensible la proportion des huiles obtenues par une distillation lente et permet d'isoler une huile paraffineuse qui est assez recherchée.

— *Goudron des fabriques de coke métallurgique.* Nous avons vu à l'article GAZ que MM. Pauwels et Dubochet, ingénieurs de la Compagnie parisienne du gaz, à Paris, avaient combiné au moyen de fours spéciaux la fabrication du gaz d'éclairage avec celle du coke dur ou métallurgique dont on fait un si grand usage dans l'industrie. Or, la production de ce coke obtenu par une distillation lente coïncide précisément avec la formation d'un *goudron* riche en matières exploitables. On songea donc à tirer parti de cette coïncidence pour fabriquer du même coup et du coke dur et du *goudron*. Restait à utiliser le gaz qui, ne pouvant être employé pour l'éclairage partout où s'installait une usine, était perdu et obligeait à élever le prix de vente du coke et du *goudron*. M. Knab trancha la difficulté en modifiant les appareils Pauwels et Dubochet, de façon à utiliser pour le chauffage des cornues pleines de houille le gaz qu'elles dégageaient et qui, avant d'être dirigé sur le foyer, était débarrassé du *goudron*. Les dispositions ingénieuses adoptées par M. Knab permirent l'extension de ce mode de fabrication qui fonctionne actuellement en France, en Angleterre et en Belgique.

L'appareil Knab présente des avantages considérables; il permet, en effet, d'obtenir 690 kilogr. de coke dur pour une tonne de houille, alors que l'ancien système en donnait 580 à 590 kilogr., au plus. Il fournit pour 1,800 kilogr. de houille, 31 kilogr. 2 de *goudron*, 3 kilogr. de sels ammoniacaux et 30 kilog. de brai qui étaient absolument perdus dans l'ancien mode de fabrication du coke dur. Les 31 kilogr. de *goudron* fournissent 1 kilogr. d'essences rectifiées. Les fours Knab, qui présentaient un avantage réel sur ceux de MM. Pauwels et Dubochet, sans s'écarter beaucoup, du reste, de leur construction, sont aujourd'hui remplacés par d'autres connus sous le nom de *fours belges* et qui permettent de réduire de 72 à 60 heures le temps de chauffe et de réaliser ainsi une forte économie dans la construction des fours, qui, pour une même production, peuvent être moins nombreux. Le chauffage étant fourni par la houille distillée, on n'a pas à se préoccuper d'économiser le gaz produit.

Les emplois du *goudron* de houille et de ses dérivés sont très-nombreux; nous nous contenterons de les énumérer.

Le *goudron* constitue un enduit excellent pour protéger contre l'humidité et contre l'air le bois, le fer, la fonte et généralement les matériaux de construction. On l'emploie mélangé avec une certaine proportion de résine pour calfater les vaisseaux; toutefois, on lui préfère dans ce dernier cas le *goudron* de bois, dont il sera question ci-dessous. Nous avons vu à l'article GAZ qu'on utilise le *goudron* pour chauffer les fours où l'on distille la houille en vue de la production du gaz. Il sert également pour préparer les asphaltes artificiels, soit qu'on le mélange avec du sable, soit qu'on l'additionne d'une certaine quantité de soufre. Cinq pour 100 de cette matière donnent des asphaltes qui ne se ramollissent pas sous l'influence des plus fortes chaleurs solaires.

Les produits qu'on extrait du *goudron* présentent de très-nombreuses applications. C'est ainsi que les brais gras ou secs sont utilisés pour les agglomérés et le charbon de Paris, les benzines pour le dégraissage, les phénols pour désinfecter, etc., etc. L'industrie tinctoriale a trouvé dans les produits de la distillation du *goudron* une mine d'une richesse pour ainsi dire inépuisable, l'aniline, avec laquelle on obtient tant de couleurs remarquables pas leur éclat et même par leur solidité.

— *Goudron de bois.* Ce produit, également connu sous le nom de *goudron végétal*, s'obtient comme produit secondaire, soit dans la fabrication de l'acide pyroligneux, soit dans la distillation du bois en vue de la production d'un gaz d'éclairage, soit encore dans la fabrication du charbon de bois. Il s'obtient comme produit principal dans la distillation des sapins et des pins, après extraction de la térébenthine qu'ils renferment.

Le *goudron* obtenu par la carbonisation du bois (préparation du charbon) ne présente ni le même aspect ni la même composition que celui qu'on prépare par la distillation du bois. Le premier est noir, assez liquide et se rapproche sensiblement du *goudron* de houille. Il renferme une forte proportion de naphtaline et laisse par distillation un résidu fusible. Le second est assez clair, presque visqueux et renferme de la paraffine.

La composition du *goudron* végétal varie suivant la nature du bois employé et les procédés d'extraction. Les variations sont assez grandes pour qu'il soit inutile de donner des analyses qui ne seraient exactes que pour une espèce de bois déterminée, traitée d'une façon également fixe.

Contentons-nous de dire que le *goudron* de bois renferme de 10 à 20 pour 100 d'eau acide, de 5 à 10 pour 100 d'huiles légères, de 15 à 20 pour 100 d'huiles lourdes et 50 à 60 pour 100 de brai.

Dans la distillation du *goudron* de bois, on obtient : 1° de l'eau chargée d'acide acétique et contenant quelques alcaloïdes; 2° une huile plus légère que l'eau; 3° une huile plus lourde.

L'huile légère a une densité qui varie entre 0,841 et 0,877. Elle commence à donner des vapeurs à 70° et ne se vaporise rapidement que vers 200°. Quand on la soumet à une distillation fractionnée bien conduite, on recueille entre 70° et 100° de l'acétate de méthyle, de l'acétone, de l'alcool méthylique, un peu de benzine; de 100° à 150°, de la benzine, du toluène, du xylène; de 150° à 200°, du camène, du phénol, du crésol, etc.

L'huile lourde contient quelques hydrocarbures plus légers que l'eau, de la créosote et du pyroxanthogène.

Le *goudron* de bois, en plus des corps que nous venons de nommer, renfermerait d'après des analyses récentes, une série de composés assez mal définis et qu'il ne nous paraît pas utile de mentionner dans un article élémentaire.

Nous avons dit plus haut que la nature du *goudron* de bois variait avec celle du bois distillé. C'est ainsi que le chêne fournit un *goudron* riche en acide pyroligneux, en créosote et en hydrocarbures de la série de la benzine et de la naphtaline. Le pin et le sapin rendent, après l'extraction de la térébenthine, une série d'hydrocarbures riches en naphtaline. Le bouleau donne un *goudron* vert qui, soumis à la rectification, fournit un phénol particulier présentant l'odeur du cuir de Russie. C'est même à ce phénol que sont dues les propriétés et l'odeur de ce cuir si recherché. Il donne également une forte proportion de térébenthine, et les produits qui passent entre 250° et 300° sont dichroïques. Par réflexion, ils présentent une teinte vert foncé, et par transmission une belle nuance rouge.

Le *goudron* de bois est presque exclusivement consacré à la conservation du bois employé dans la marine.

— *Goudron de tourbe.* La distillation du *goudron* de tourbe se fait dans des appareils analogues à ceux que l'on emploie pour distiller le *goudron* de houille. Les récipients seuls varient et sont munis d'un double fond qui permet de chauffer à la vapeur au moment où la paraffine commence à distiller. On doit, en outre, prendre de grandes précautions pour éviter la solidification dans les serpentins, cette solidification pouvant amener de graves accidents.

Le *goudron* de tourbe renferme des huiles lourdes (20 à 22 pour 100), des huiles paraffineuses (40 à 45 pour 100) et des asphaltes (20 à 25 pour 100). Ces chiffres n'indiquent d'ailleurs que d'une façon approximative la composition moyenne de la plupart des *goudrons* de tourbe. On rencontre, en effet, des *goudrons* de tourbe de Hanovre qui renferment 20 pour 100 d'huiles légères, 20 pour 100 d'huiles lourdes, 3 pour 100 de paraffine, 15 pour 100 d'asphalte et 40 pour 100 de créosote.

En plus de ces composés, le *goudron* de tourbe renferme de l'éthylamine et quelques alcaloïdes.

— *Goudrons de schistes bitumineux.* Ils sont généralement limpides, assez bruns et possèdent une forte odeur de créosote. Leur composition est sensiblement constante, quelle que soit la nature des schistes distillés. Ils contiennent des hydrocarbures, des acides phénique, acétique, propionique et butyrique, de l'ammoniaque, de l'aniline, de la lutidine, de la pyridine, etc., etc. La distillation de ces schistes donne en produits de la nature de ceux que nous venons d'énumérer, de 20 à 25 pour 100 du poids de la matière distillée. Les usages industriels des produits obtenus sont très-nombreux. Quelques-uns des composés fournis sont employés par les chirurgiens et les médecins.

Les deux espèces de *goudron* dont nous venons de parler laissent un brai très-riche qui est employé avec succès pour la fabrication des asphaltes artificiels et qui est préférable à celui que fournit le *goudron* de houille en raison de sa moindre fusibilité.

Mentionnons pour finir le *goudron* de lignites, qui est très-riche en paraffine, mais qui s'altère rapidement au contact de l'air en absorbant l'oxygène. Les lignites renferment d'ailleurs une proportion d'eau tellement considérable (50 pour 100) que leur distillation demande de grands frais. Ces *goudrons* donnent de 25 à 35 pour 100 d'huile paraffineuse et 10 à 15 pour 100 de créosote.

GOUDRONNIER s. m. (gou-dro-nié — rad. *goudron*). Celui qui fabrique ou vend le goudron.

*** GOUET** s. m. — **Encycl.** V. ARROÏDÉ et ARUM, au tome Ier du *Grand Dictionnaire*.

GOUÉZEC, village de France (Finistère), cant. de Pleyben, arrond. et à 10 kilom. de Châteaulin; pop. aggl., 188 hab. — pop. tot., 2,170 hab.

GOUGEARD (Auguste), marin et général français, né en 1827. Admis à l'Ecole navale en 1842, il devint aspirant en 1844, enseigne en 1848, lieutenant de vaisseau en 1855 et capitaine de frégate en 1866. Il s'était fait remarquer comme un officier aussi intelligent que brave, notamment pendant la guerre de Crimée, lorsque éclata la guerre de 1870 contre la Prusse. A la suite des premiers grands désastres de nos armes, le capitaine Gougeard fut appelé à servir dans l'armée de terre. Il reçut de M. Gambetta, ministre de la guerre, le grade de général de brigade de l'armée auxiliaire et fut mis à la tête de la 4e division du 21e corps, composée en partie de mobilisés bretons, de jeunes soldats dont l'éducation militaire était à faire et du corps de zouaves de Charette. Il déploya une patriotique ardeur dans l'organisation de sa troupe, puis il rejoignit l'armée du général Chanzy, battant en retraite. Le 11 janvier 1871, les Allemands occupaient le château des Arches et cherchaient à s'emparer du plateau d'Auvours, que gardait une division française. Cette position prise, l'ennemi occupait Le Mans sans résistance possible et menaçait de couper la retraite de l'armée. La division Paris abandonnait en désordre le plateau d'Auvours, lorsque le général de Colomb donna au commandant des troupes de Bretagne l'ordre de reprendre la position. « Le général Gougeard, se mettant lui-même, dit le général Chanzy, à la tête d'une colonne d'attaque d'environ 2,000 hommes, composée du 1er bataillon des volontaires de l'Ouest, des mobiles des Côtes-du-Nord et de quelques débris ralliés du 17e corps, aborda résolûment la position et la reprit après une action des plus brillantes. Les volontaires de l'Ouest s'étaient montrés héroïques. Ils avaient soutenu sans hésitation la terrible fusillade qui les accueillit et s'étaient battus corps à corps, mais leurs pertes étaient considérables. Les autres troupes les avaient imités. Le général Gougeard avait eu son cheval percé de six balles; le général en chef le nomma sur le champ de bataille commandeur de la Légion d'honneur. » Ce brillant fait d'armes eut pour résultat d'assurer la défense du Mans du côté d'Auvours. Après la guerre, le général Gougeard rentra dans la marine et reprit son grade de capitaine de frégate. Le 19 avril 1873, il a été promu capitaine de vaisseau. En janvier 1876, les électeurs républicains de la Sarthe posèrent sa candidature au Sénat. Dans une profession de foi qu'il publia le 11 janvier, il déclara qu'il voulait travailler à l'affermissement du gouvernement légal du pays, améliorer les institutions que la France s'est données, et non les détruire. Mais quelques jours plus tard, il retira sa candidature, sur une injonction de l'autorité supérieure. On doit à ce brillant officier deux ouvrages intéressants et remarquables : *Deuxième armée de la Loire, division de l'armée de Bretagne* (1871, in-8°) et la *Marine de guerre, ses institutions militaires depuis son origine jusqu'à nos jours* (1877, in-8°).

GOUGENOT DES MOUSSEAUX (Henri-Roger), écrivain français, né à Coulommiers (Seine-et-Marne) en 1805, mort en octobre 1876. Il fit ses études au collége Stanislas, à Paris, puis il se mit à voyager. Légitimiste et clérical, il ne voulut pas se rallier à la dynastie de Louis-Philippe. Il employa ses loisirs à étudier des questions politiques, économiques et religieuses. Après la révolution de 1848, il se porta candidat à l'Assemblée constituante dans Seine-et-Marne, avec l'appui du clergé; mais il n'obtint qu'un nombre de voix insignifiant. M. Gougenot des Mousseaux a publié, outre des articles dans divers journaux, les ouvrages suivants : les *Beth-el et les pierres druidiques* (1843, in-8°); l'*Emancipation aux colonies françaises, état actuel des colonies* (1844, in-8°); le *Monde avant le Christ, influence de la religion dans les Etats* (1845, in-12); les *Prolétaires, nécessité et moyens d'améliorer leur sort* (1847, in-8°); *Mœurs et pratiques des démons et des esprits visiteurs du spiritisme ancien et moderne* (1854, in-12; réédité en 1855, in-8°); *Dieu et les dieux* ou le *Voyageur chrétien devant les objets primitifs des cultes anciens, les traditions et la Fable* (1854, in-8°); *Essai généalogique sur la maison de Saint-Phalle* (1860, in-4°); la *Magie au* XIXe *siècle, ses agents, ses vérités, ses mensonges* (1860, in-8°; réédité en 1864); les *Médiateurs et les moyens de la magie, les hallucinations et les savants, le fantôme humain et le principe vital* (1863, in-8°); les *Hauts phénomènes de la magie, précédés du spiritisme antique* (1864, in-8°); le *Juif, le judaïsme et la judaïsation des peuples chrétiens* (1869, in-8°); la *Question des princes d'Orléans* (1872, in-8°), etc. Les ouvrages de M. Gougenot des Mousseaux, inspirés par les idées cléricales les plus ardentes, sont absolument dépourvus d'esprit critique. Le pape l'avait nommé commandeur de l'ordre de Pie IX.

*** GOUGH** (John-B.), orateur anglais des sociétés de tempérance. — A la suite de plusieurs voyages en Angleterre, il s'est fixé aux Etats-Unis depuis 1860, et il réside près de Worcester, dans le Massachusetts. Devenu riche, il n'en a pas moins continué à faire des conférences publiques, qui sont extrêmement suivies et qui lui rapportent beaucoup d'argent. Depuis un certain nombre d'années, il ne s'est plus borné à prêcher la tempérance; il a parlé sur les sujets les plus divers, avec un incontestable talent. Grâce à l'abondance de sa parole, aux anecdotes sans nombre qu'il sème dans ses discours, à un art consommé de mise en scène et de diction, Gough est devenu, depuis la mort de Dickens, le conférencier le plus populaire et le plus applaudi des deux mondes. En 1873, il annonça qu'il faisait ses adieux au public; mais, après un court repos, il recommença ses lectures populaires. Pendant l'hiver de 1875-1876 et pendant celui de 1876-1877, il a fait un nombre considérable de conférences sur les bévues, sujet qu'il est difficile d'épuiser.

GOUHIAGA, nom de deux génies malfaisants qui, d'après la mythologie des Indous, sont préposés à la garde des grottes et des cavernes.

*** GOUIN** (Alexandre), homme d'Etat français. — Il est mort en 1871.

GOUIN (Eugène), homme politique français, né à Saint-Symphorien, près de Tours, en 1818. Il est fils de l'ancien ministre et sénateur Alexandre Gouin. En 1843, M. Eugène Gouin prit la direction de la maison de banque de son père à Tours. Il devint successivement, dans cette ville, membre du conseil municipal et juge du tribunal de commerce (1848), membre de la chambre de commerce (1853), dont il reçut la présidence en 1858, maire (1866) et membre du conseil général (1867). A cette époque, son père ayant été nommé sénateur, M. Gouin se porta, pour le remplacer, candidat au Corps législatif à Tours; mais l'administration lui opposa un autre candidat, et il échoua. Lors de la révolution du 4 septembre 1870, M. Gouin redevint maire de Tours. Il seconda de tous ses efforts le gouvernement de la Défense nationale, qui était venu siéger dans cette ville, et sut se montrer aussi ferme que digne lorsque, en janvier 1871, un corps de 8,000 Prussiens vint occuper cette ville. Le 8 février suivant, 57,930 électeurs de l'Indre-et-Loire envoyèrent M. Gouin à l'Assemblée nationale, et, au mois de juillet, il fut réélu membre du conseil général dans le canton nord de Tours. Il alla siéger sur les confins du centre droit et du centre gauche. Sa grande compétence dans les questions financières lui valut d'être chargé d'un grand nombre de rapports sur des matières de finances, d'impôt, etc.; il fit en outre partie de toutes les commissions de budget et fut rapporteur général du budget de 1872. Jusques et y compris le 24 mai 1873, M. Gouin appuya la politique de M. Thiers. Il vota pour la paix, les prières publiques, l'abrogation des lois d'exil, le pouvoir constituant, la proposition Rivet, contre le retour de l'Assemblée à Paris, l'impôt sur le chiffre des affaires, la loi contre la municipalité de Lyon. Après le renversement de M. Thiers, M. Gouin passa du centre gauche au centre droit. Il commit la faute grave de se jeter du côté de la réaction, à la suite de M. de Broglie et des hommes néfastes du gouvernement de combat. Il vota pour le septennat, le maintien de l'état de siége, la loi contre les maires, le ministère de Broglie (16 mai 1874), contre les propositions Périer et Maleville. Toutefois, voyant l'impuissance des partis monarchiques à rien fonder, M. Gouin finit par comprendre combien M. Thiers avait eu raison de demander l'établissement d'une République qui ralliât les intérêts. Il se sépara, à la fin de 1874, du centre droit pour faire partie du groupe Wallon, vota la constitution du 25 février 1875, se rallia sincèrement à la République, et, porté par les républicains, il fut élu sénateur à vie en décembre 1875, au sixième tour de scrutin. M. Gouin est allé siéger au centre gauche du Sénat. Lorsque, le 17 mai 1877, le maréchal de Mac-Mahon lança de nouveau la France dans une politique de réaction et d'aventures, M. Gouin fit partie des quelques membres du Sénat qui s'abstinrent de voter sur la dissolution de la Chambre des députés le 22 juin 1877, et, le 19 novembre suivant, il s'associa aux républicains du Sénat qui se prononcèrent contre la proposition Kerdrel, appelée à provoquer un conflit entre les deux Chambres.

GOUJARD s. m. (gou-jar). Pop. Ouvrier ferblantier.

*** GOUJAT** s. m. — **Allus. littér. Mieux vaut goujat debout qu'empereur enterré,** Vers de La Fontaine, dans son joli poëme de la *Matrone d'Ephèse*. Les allusions que l'on fait à ce vers sont faciles à déduire.

*** GOULARD** (Marc-Thomas-Eugène DE), homme d'Etat français. — Il est mort à Versailles en juillet 1874. Le 8 décembre 1871, M. de Goulard avait succédé à M. Victor Lefranc comme ministre de l'intérieur. Dans ces fonctions, il s'attacha à satisfaire le parti de la réaction qui avait essayé, en décembre précédent, de renverser M. Thiers. Il continua à suspendre des journaux et à interdire la vente sur la voie publique des feuilles républicaines. A diverses reprises, il prit la parole, notamment sur le budget de l'intérieur, sur le refus de certains maires de mandater des dépenses obligatoires, sur la police municipale de Lyon, sur la pétition du prince Napoléon, etc. Ce fut lui qui, comme ministre, soutint la discussion du projet de loi supprimant la municipalité lyonnaise (4 avril 1873). A la suite des élections du 27 avril et du 11 mai qui avaient affirmé de nouveau et avec un grand éclat la désapprobation du pays contre les tendances réactionnaires de la majorité de l'Assemblée, M. Thiers comprit la nécessité d'abandonner la politique de l'équivoque et de fonder définitivement la République, au moyen de lois sur les pouvoirs publics. M. de Goulard, qui avait paru adopter jusque-là les idées politiques de M. Thiers, vira tout à coup de bord et passa du côté de la coalition monarchique que groupa M. de Broglie pour renverser le président de la République. Le 19 mai, dans le nouveau cabinet constitué par le chef de l'Etat, M. de Goulard fut remplacé par M. Casimir Périer comme ministre de l'intérieur. Le lendemain, il fut élu par les droites un des vice-présidents de la Chambre et, le 24 mai, il contribua par son vote à la chute de M. Thiers. M. de Goulard fit alors acte d'adhésion à toutes les mesures de violente réaction adoptées par le gouvernement de combat contre la République et les libertés. Il se prononça pour la circulaire Pascal, la loi Ernoul, pour l'érection de l'église du Sacré-Cœur, contre la liberté des enterrements, etc., prit part aux intrigues qui avaient pour objet d'imposer à la France une restauration monarchique, et, après l'avortement de cette folle tentative, condamnée par la nation, il contribua à l'établissement du septennat, en signant une demande de prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon. Lorsque, le 16 mai 1874, M. de Broglie fut renversé par un vote de l'Assemblée, M. de Goulard reçut du chef de l'Etat la mission de former un nouveau cabinet; mais il n'y put parvenir. Peu de temps après il mourut d'une maladie de cœur. M. de Goulard ne manquait ni de valeur ni de mérite. C'était un homme disert, parlant bien, mais sans chaleur et sans mouvement oratoire.

GOULD (Benjamin Apthorp), astronome américain, né à Boston en 1824. Après avoir commencé ses études dans sa ville natale, il vint les compléter en Europe, à l'université de Gœttingue, où il prit ses grades (1848), entra, comme aide-astronome, à l'observatoire d'Altona, puis retourna en Amérique, où il fut employé à des travaux de géodésie. Dans ce travail, M. Gould montra une très-grande aptitude, surtout pour le relèvement des longitudes, dont il fut spécialement chargé, et qu'il opéra à l'aide de méthodes nouvelles très-précises. Il fut nommé, en 1856, directeur de l'observatoire d'Albany, mais il donna sa démission en 1859 et fut chargé, en 1868, de l'organisation de l'observatoire de Cordova, dans la république Argentine. Il est devenu directeur de cet observatoire et il a dressé des cartes du ciel très-estimées.

M. Gould a fondé à Cambridge (Massachusetts) et a longtemps dirigé le *Journal astronomique*. Il a publié plusieurs mémoires importants : *Rapport sur la découverte de la planète Neptune* (1850); *Discussion des observations faites par l'expédition astronomique des Etats-Unis au Chili, pour déterminer la parallaxe du soleil* (1856), etc.

*** GOULHOT DE SAINT-GERMAIN** (Achille-Félicité DE), homme politique. — Il est mort en 1875.

GOULIER s. m. (gou-lié — rad. *goule* pour *gueule*). Mâchoire inférieure et partie antérieure du cou du porc, en Normandie.

GOULLEH s. f. (gou-lé). Bouteille réfrigérante de terre grise, chez les Egyptiens.

GOUNÉ, ÉE adj. (gou-né — rad. *gouna*). Gramm. sansc. Affecté du gouna : *Voyelle* GOUNÉE. *Forme* GOUNÉE.

*** GOUNOD** (François-Charles), compositeur français. — En 1870, après la bataille de Reischshoffen, M. Gounod fit exécuter à l'Opéra un chant patriotique, intitulé : *A la frontière!* En mai 1871, on exécuta à Albert Hall, à Londres, puis, en novembre, à l'Opéra-Comique de Paris, une cantate intitulée *Gallia*, ode symphonique, paroles et musique de M. Gounod. Ces deux œuvres attirèrent peu l'attention. En 1872, l'éditeur Choudens publia la musique écrite par M. Gounod pour les *Deux reines*, drame en quatre actes de M. Legouvé. On y trouve quelques beaux morceaux, notamment le chœur des jeunes filles danoises et la marche des pèlerins. Depuis deux ans, l'auteur de *Faust* habitait l'Angleterre, mais il ne s'était point fait naturaliser Anglais, comme on l'a dit. A Londres, où il vivait, il forma une société musicale, qu'il appela *Gounod's Choir* (Chœur de Gounod) et avec laquelle il donna des concerts, dans lesquels il figura à la fois comme directeur, comme compositeur et même comme chanteur. Pendant son long séjour à Londres, Gounod publia des lettres sur des compositions musicales et autres, écrivit un grand nombre de morceaux de musique pour sa société musicale et composa en totalité ou en partie des partitions, notamment un *Polyeucte*, opéra qui n'a point encore été représenté; des fragments d'un opéra comique, intitulé *George Dandin*, et la musique des chœurs de *Jeanne Darc*, de Barbier, drame en cinq actes et en vers, qui fut joué avec un grand succès à Paris en 1873. En 1875, M. Gounod quitta l'Angleterre et revint à Paris. Au mois d'octobre de cette année, il sortait de chez M. Oscar Comettant, où il était allé chercher plusieurs partitions qui venaient de lui être renvoyées de Londres, lorsqu'il fit une chute et se fractura l'épaule et le col du fémur. Cet accident n'eut point de suites graves. Le célèbre compositeur put bientôt se remettre au travail. Il termina son *Polyeucte*, qu'il avait recommencé de mémoire, et écrivit une *Messe du Sacré-Cœur*, qui fut exécutée à l'église Saint-Eustache en décembre 1876, et dans laquelle on trouve des morceaux d'un grand style empreints du sentiment religieux le plus profond. Le dernier ouvrage de l'auteur de *Faust* est un drame lyrique en quatre actes et cinq tableaux, intitulé *Cinq-Mars*, et dont les paroles sont de MM. Poirson et Gallet. Dans cet opéra, qui fut représenté à l'Opéra-Comique en avril 1877, et qui avait été composé en cinquante-neuf jours par M. Gounod, on retrouve, à côté de parties faibles, de très-beaux morceaux, la pureté du style, l'élégance des harmonies, la distinction des formules qui caractérisent le talent du compositeur. Nous avons consacré un artiste spécial à cet opéra (v. CINQ-MARS). Le 9 août 1877, M. Gounod a été nommé commandeur de la Légion d'honneur. Outre les œuvres que nous avons citées, on doit à l'auteur de *Faust* un grand nombre de morceaux de musique religieuse, plusieurs *Messes*, des *Stabat*, des *Te Deum*, des *Magnificat*, des *Offertoires*, des *Cantiques*, etc.; plusieurs symphonies, un grand nombre de chœurs, de cantates, de duos, et des mélodies écrites sur des paroles françaises, anglaises et italiennes.

*** GOUPIL** (Adolphe), éditeur d'estampes. — Il a donné une extension sans cesse croissante à son commerce artistique et s'est attaché à populariser les œuvres les plus remarquables de nos artistes contemporains au moyen de la photographie et de la gravure. M. Goupil ne s'est pas borné à ces deux procédés, il a publié en outre un grand nombre de planches en photogravure. Si par ce procédé nouveau l'art de la reproduction perd l'interprétation personnelle du graveur et son habileté de main, il y gagne d'un autre côté une interprétation plus réelle, plus sincère de la pensée pittoresque du maître. Parmi les principales publications de ce genre faites par M. Goupil, nous citerons les œuvres choisies de M. Gérome, le *Combat de coqs*, les *Arnautes*, les *Pifferari*, etc.; l'album des *Croquis militaires* de de Neuville; de beaux volumes in-folio, contenant la reproduction des tableaux les plus remarquables exposés aux Salons de 1876 et de 1877, et dont chaque planche est accompagnée d'un sonnet, expliquant le sujet et dû à M. Adrien Dezamy. M. Goupil a obtenu une médaille d'honneur à l'Exposition de Philadelphie en 1876, et il a été promu officier de la Légion d'honneur en 1877.

*** GOUPIL** (Edmond-Alfred), médecin français, membre de la Commune. — Au mois d'août 1874, on obtint la remise de la peine de cinq ans d'emprisonnement qu'il avait encourue, le 20 février 1872, pour sa participation aux actes de la Commune, et il fut rendu à la liberté. Le docteur Goupil, qui est un savant distingué, a publié : les *Maladies de la poitrine* (1869, in-12) et le *Sexe mâle, anatomie, maladies, hygiène* (1875, in-12).

GOUPIL (Frédéric-Auguste-Antoine), artiste français, né à Paris en 1817. Il étudia le dessin et se lia avec Horace Vernet, qu'il suivit dans son voyage en Orient pendant les années 1839 et 1840. De retour à Paris, M. Goupil reprit ses études artistiques. Il s'est adonné à l'enseignement du dessin, et il a été attaché comme dessinateur à la manufacture de Sèvres. On lui doit des ouvrages estimés. Nous citerons de lui : *Voyage d'Horace Vernet en Orient* (1843, in-8°, avec pl.); *Manuel complet et simplifié de la peinture à l'huile, suivi du traité de la restauration des tableaux* (1858, in-8°), souvent réédité; le *Pastel simplifié et perfectionné* (1858, in-8°); *Traité d'aquarelle et de lavis en 6 leçons* (1858, in-8°); *Géométrie populaire artistique et dessin linéaire familier* (1859, in-8°); *Manuel général du modelage en bas-relief et en ronde bosse, de la sculpture et du moulage* (1860, in-8°); la *Perspective expérimentale* ou l'*Orthographe des formes à l'usage des amateurs et des artistes peintres, sculpteurs et architectes* (1860, in-8°); l'*Aquarelle et le lavis appliqués à l'étude de la figure en général, du portrait d'après nature, etc.* (1861, in-8°); *Manuel général de l'ornement décoratif, étude encyclopédique sur le goût appliqué aux embellissements extérieurs et intérieurs, etc.* (1862, in-8°); le *Dessin mis à la portée de toutes les intelligences* (1863, in-8°); *Manuel vulgarisateur universel des connaissances artistiques* (1868, in-16), avec D. Renauld; *Traité du dessin au trait en général et de l'ornement* (1869, in-8°), avec le même; *Traité méthodique de l'aquarelle et du lavis, appliqués à l'étude de la figure, du portrait, du paysage, etc.* (1869, in-8°), avec le même; le *Dessin expliqué à tous, appliqué à l'intelligence de la nature et à l'étude des arts* (1872, in-8°); la *Perspective expérimentale, artistique, méthodique et attrayante* ou l'*Orthographe des formes* (1875, in-8°); *Traité méthodique et général du dessin, du coloris, de l'aquarelle et du lavis* (1875, in-8°).

GOUPIL (Adolphe-Jules), peintre, né à Paris vers 1834. Il prit des leçons de Henri Scheffer et s'adonna d'abord au genre du portrait. De 1857, époque de ses débuts au Salon, jusqu'en 1863, il exposa plusieurs portraits, notamment ceux de *MM. Alde-Magras, Louis Abel* et *Alfred Le Beau*. A partir de 1864, il a exposé des tableaux de genre dans lesquels il s'est montré spirituel et fin, et dont le caractère dominant est l'élégance et la distinction. M. Jules Goupil a obtenu des médailles en 1873 et 1874, et une médaille de 1re classe en 1875. Nous citerons de lui : l'*Essai de la robe* (1864); *Visite à la jeune mère* (1865); l'*Aumône* (1866); la *Nouvelle, Pour les pauvres* (1867); la *Fête de la sœur* (1869); *Une nouvelle en province* (1872); *Un jeune citoyen de l'an V* (1873); les *Accordailles* (1874); *Intérieur d'atelier*; *En 1795*, tableau représentant une jeune femme en costume de merveilleuse et d'une distinction parfaite, malgré l'étrangeté de sa toilette; la *Visite de condoléance*, morceau plein de finesse, et un excellent portrait de *M. Pierre Véron* (1877).

*** GOURAMI** s. m. — **Encycl.** Voici de nouveaux détails sur les mœurs singulières de ce poisson, tels que les a consignés M. Charbonnier dans une note présentée à l'Académie des sciences :

Au moment de la ponte, le *gourami* s'irise de magnifiques couleurs; puis il commence, dans un des angles de l'aquarium, un nid d'écume qui atteint en quelques heures un volume considérable, 0m,15 à 0m,18 de diamètre sur 0m,10 à 0m,12 de hauteur. Ensuite, il se tient à la surface de l'eau, tourne le dos au nid et, humant l'air extérieur, il l'expulse au fur et à mesure devant lui sous forme de bulles gazeuses; les bulles qui résistent sont recueillies et logées dans le nid.

Le nid préparé par le mâle, la femelle pond, mais les œufs s'en iraient à la dérive. Le *gourami* monte à la surface de l'eau, fait une abondante provision d'air, puis vient se placer au-dessous du nid. Il rejette alors l'air emmagasiné par les ouïes, produit un double jet de poussière gazeuse qui enveloppe les œufs et les chasse à la surface. Rien de si curieux que cette manœuvre. Le poisson disparaît au milieu d'un véritable brouillard d'air, et quand ce dernier se dissipe, il reparaît portant accrochées aux rugosités de ses écailles et des rayons de ses nageoires des bulles d'air ressemblant à des milliers de petites perles.

Le nombre des œufs émis dans cette ponte est évalué par M. Charbonnier à environ 3,000. L'évolution embryonnaire dure six jours, et déjà quelques alevins se hasardent à échapper à l'œil paternel. Le mâle se met à la poursuite des fugitifs, et quelques jets d'air pulvérisé lancés dans leur direction ont bientôt raison de leur témérité et les ramènent à la surface.

*** GOURAUD** (Mathurin-Claude-Charles), écrivain français. — Dans ces dernières années, il a publié : les *Destinées, de l'inégalité entre les hommes* (Bruxelles, 1869, in-18); la *Société française et la démocratie* (1870, in-12); l'*Ecole de la République* (1872, in-12); le *Prétendant* (1876, in-8°). Ces écrits renferment des plaidoyers chaleureux en faveur de la démocratie, de la liberté et de la République.

GOURBAN-ZAGAN-BOURKHAN, nom de trois divinités du bouddhisme, appelées les *dieux blancs* : Çakya Mouni, Maïdari et Divongarra. Ces trois dieux forment la trinité thibétaine. Le premier a dirigé la période écoulée, le second dirige la période du présent, le troisième gouvernera l'avenir.

*** GOURDON**, ville de France (Lot), ch.-l. d'arrond., à 47 kilom. N. de Cahors; pop. aggl., 2,570 hab. — pop. tot., 5,098 hab. L'arrond. comprend 9 cant., 78 comm., 77,322 hab.

*** GOURDON DE GENOUILLAC** (Nicolas-Jules-Henri), romancier et héraldiste français. — Depuis 1865, il a publié : *Une pluie de bouquets*, vaudeville en un acte (1865, in-12); *Comment on tue les femmes* (1866, in-12); les *Damnés de l'Autriche* (1867, in-12); les *Mystères du blason, de la noblesse et de la féodalité, curiosités, bizarreries et singularités* (1868, in-12); les *Ordres religieux depuis les premiers temps du christianisme jusqu'à nos jours, histoire, constitutions, costumes* (1868, in-12); l'*Ecran du roi*, vaudeville en un acte (1868, in-12); *Dictionnaire des anoblissements contenant l'indication des anoblissements, maintenues de noblesse, etc., de 1270 à 1790* (1869, in-8°); *Histoire de l'abbaye de Fécamp et de ses abbés* (1872, in-8°); les *Assurances sur la vie après la guerre* (1872, in-8°); le *Crime de 1804* (1873, in-12), sur la mort du duc d'Enghien; les *Voleurs de femmes* (1875, in-18); *Sauvons la dot* (1875, in-12); *Superstitions, scrupules et préjugés en matière d'assurance sur la vie* (1875, in-12); *Une luronne* (1876, in-12), etc. M. Gourdon de Genouillac est depuis plusieurs années membre du comité de la Société des gens de lettres.

*** GOURIN**, bourg de France (Morbihan), ch.-l. de cant., arrond. et à 54 kilom. N.-O. de Pontivy; pop. aggl., 1,126 hab. — pop. tot., 4,419 hab.

GOURM, chien de la mythologie celtique, qui offre beaucoup d'analogie avec le grand loup Fenris, de la mythologie scandinave.

*** GOURMANDÉ, ÉE** part. passé du v. Gourmander. — Assaisonné : *Un carré de mouton* GOURMANDÉ *de persil*. (Mol.)

GOURMELLE s. f. (gour-mè-le). Bot. Nom donné, dans les Vosges, à l'oronge, champignon comestible.

*** GOURNAY-EN-BRAY**, petite ville de France (Seine-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 45 kilom. S.-E. de Neufchâtel; pop. aggl., 2,897 hab. — pop. tot., 3,521 hab.

GOUROU GOVIND-SINGH, législateur de la secte des Sikhs. V. SIKHS, au tome XIV du *Grand Dictionnaire*.

Goury (CHÂTEAU DE), situé près de Loigny (Eure-et-Loir), cant. d'Orgères, arrond. et à 31 kilom. de Châteaudun.

Le 2 décembre 1870, le parc et le château de Goury furent le théâtre d'une lutte des plus sanglantes entre les Français et les Allemands. La *Gazette de Silésie* du 15 décembre a publié un récit très-circonstancié de cet épisode de la dernière guerre franco-allemande, récit émané du quartier général allemand, et qui rend justice à la valeur des troupes du général Chanzy; nous ne saurions mieux faire que de le reproduire, sans rien changer au style, qui n'est pas d'un français irréprochable.

« Ainsi qu'on l'avait prévu, l'ennemi (les Français) chercha à percer notre ligne. Le matin à sept heures, des patrouilles de cavalerie arrivèrent au galop; elles avaient été placées en vedette sur le front et venaient, envoyées au quartier général de Von der Tann, avec l'avis que l'ennemi s'approchait en masses visibles, non pas sur la route d'Orgères, comme on l'y attendait, mais entre Loigny et Lumeau, en direction de Germignonville, probablement dans le but de séparer les Bavarois de la 17e division. Cette manœuvre, aussi habilement conçue que rapidement exécutée, était pour les Bavarois un danger des plus grands. C'est pourquoi Von der Tann envoya contre l'ennemi, vers Loigny, la 1re brigade, afin de s'emparer de cet endroit et d'empêcher ainsi le passage de l'aile gauche des Français. Elle gagna le château de Loigny, le château de Goury, auquel attient un grand parc, et s'y fortifia.

» En attendant, le village regorgeait de Français, qui s'approchaient en grandes masses et avec de vives fusillades du parc et du château de Goury, et serraient de près et violemment les Bavarois. De tous côtés arrivait l'ennemi, soutenant une fusillade terrible, qui vint encore se renforcer d'une grêle d'obus et de biscaïens des mitrailleuses.

» Les Bavarois firent de fortes pertes; des centaines tombèrent sur le sol, et chaque minute qui s'écoulait augmentait le péril de voir la brigade ou anéantie ou prisonnière. C'est alors que la 2e brigade s'approcha du parc au pas de course, afin d'arrêter le mouvement offensif de l'ennemi.

» Deux régiments atteignent heureusement le parc, prennent possession des murs, des maisons, de la cour. Ils ouvrent un feu meurtrier sur l'adversaire et lui infligent des pertes sérieuses. Il est forcé de s'arrêter, hésitant, de se replier derrière Loigny pour se réunir. Il revient alors à la charge de nouveau, avec de nouveaux renforts, pour se rendre maître du château de Goury, qu'il vient entourer de tous côtés. Ces masses de fantassins éparpillés s'avancent de plus en plus et frappent de leurs feux précipités et éloignés nos troupes qui souffrent de grandes pertes en défendant le parc. Les deux brigades peuvent à peine soutenir l'attaque pendant un quart d'heure, après lequel la résistance devint plus faible, et le reste de la 1re division était perdu sans le secours opportun qu'elle reçut. Von der Tann avait

envoyé en avant la 3e et la 4e brigade pour rompre l'attaque de l'ennemi.

» Elles accoururent, arrivèrent heureusement jusqu'aux troupes cernées et réussirent à les dégager. Mais, lorsqu'elles arrivèrent en terrain ouvert, elles furent accueillies par une terrible fusillade de chassepots. Les canons des Français étaient cachés dans un fossé et au ras du sol; ils criblaient les brigades qui arrivaient, et qu'une épouvantable pluie de balles faisait reculer en désordre et décimait. Des rangées entières de soldats tombaient les unes sur les autres. L'attaque avait échoué, et les deux brigades durent retourner à leurs abris. Là, elles se rangèrent de nouveau en ordre, tandis que la 2e brigade se sépara pour marcher sur la gauche de l'ennemi, au delà de Maladerie, et empêcher le mouvement tournant. Les 1re, 3e et 4e brigades demeurèrent dans le parc et dans les alentours pour soutenir l'attaque de l'ennemi, qui, à chaque instant, devenait plus fort et plus indomptable.

» C'est à ce moment qu'un nouvel élan en avant fut tenté. L'ennemi entourait tout entier le château de Goury; sa canonnade s'ébranla sur Lumeau afin de s'emparer de ce village, occupé fortement par l'ennemi. On entendait sur la droite le grondement formidable du canon : un combat acharné devait être engagé de ce côté ; c'est ce qui fit avancer nos troupes en toute hâte. Il n'était que temps, car le dernier effort des Bavarois dans le château de Goury se faisait et l'avant-garde marchait en avant au delà de Loigny.

» Aussitôt que l'ennemi s'aperçut de ce mouvement de troupes contre Loigny, il fit accourir son artillerie et ouvrit un feu très-vif contre l'infanterie qui s'approchait. Mais notre artillerie lui riposta aussitôt. Les canons sont si parfaitement pointés que deux chariots de munitions sont détruits et plusieurs pièces de canon démontées. L'attaque d'artillerie des Français était de cette façon arcantie; ils durent retirer leurs batteries et tirèrent en avant de grandes masses d'infanterie qui devaient arrêter la 17e division. Des fusillades très-nourries descendaient des petites hauteurs sur lesquelles se trouve Loigny. Elles s'étendaient sur la vaste plaine devant ce village et entretenaient un feu violent et meurtrier. Une demi-conversion de la division fut alors commandée afin d'amener la combinaison de la division avec les Bavarois vers le nord-est. C'est avec la plus grande précision et rapidité, et au milieu d'un feu terrible de l'ennemi, que cette importante manœuvre fut opérée.

» L'ordre de bataille demeura en ligne oblique sur l'aile droite de l'ennemi. Le combat commença, les batteries s'avancèrent, les masses se succèdent sans relâche. L'artillerie renforce son attaque, l'ennemi se retire de la plaine pour s'appuyer sur Loigny; le village est fortifié; des barricades, des créneaux, des fossés sont créés; les murailles sont percées, et l'attaque française devient un combat de défense; le terrain est utilisé pour conserver la position. C'est alors que fut ordonné un mouvement de flanc droit, que l'ordre de bataille se présenta sur l'aile gauche, qui depuis si longtemps était repliée en arrière, et que la marche en avant rapide fut exécutée.

» Loigny fut ainsi bloqué par le côté sud.

» Les routes de Loigny à Sougy et Terminiers sont traversées; les 90e et 76e régiments arrivent sur les derrières de l'ennemi. Un combat court, mais désespéré, fait tomber Loigny en flammes dans les mains des troupes assaillantes. Le château de Goury est délivré de l'investissement et les Bavarois se trouvent en communication avec la 17e division. »

Les troupes françaises qui souffrirent le plus dans cette lutte furent le 35e et le 75e mobiles, le 39e de marche et le 3e bataillon de chasseurs.

GOUSPIN s. m. (gou-spain). Pop. Polisson, petit vaurien.

GOUSTASP ou **GOUCHTASP**, nom persan de Darius, fils d'Hystaspe.

GOUTCHELIERS, une des trois tribus qui prétendent à la dignité de brahmes, que refusent de lui reconnaître les brahmes proprement dits.

GOUTIÈRE (Tony), graveur français, né à Toul (Meurthe) en 1808. Il se rendit en 1828 à Paris, où il s'adonna à la gravure et prit des leçons de Thouvenin. Pendant longtemps, la lutte entre la misère et la vie. Il exécuta de nombreux travaux sans attirer sur lui l'attention, et ce fut seulement à quarante et un ans qu'il exposa pour la première fois aux Salons de Paris. En 1841, il avait obtenu une médaille à l'Exposition de Rouen. Des portraits et des sujets qui exposa pour les œuvres de Thiers et de Lamartine commencèrent à le faire connaître. En 1850, il exposa les portraits de *Napoléon*, de *Bessières*, de *Marie-Louise*, etc., puis il reparut à l'Exposition de 1855 avec un portrait d'*Abd-ul-Medjid*. La *Résurrection*, d'après Hallez, qui parut au Salon de 1861, lui valut une mention honorable. On vit ensuite de lui : *Madame mère apprenant la mort du duc de Reichstadt*, d'après Lemud (1863); *Un caprice*, d'après Bida (1866); les *Nuits*, d'après le même ; *Alfred de Musset*, d'après Landelle (1867); la *Résurrection* et le portrait d'un *Archevêque arménien*, à l'Exposition universelle de 1867; le docteur *Michau*, d'après Sentier (1868); *Jérôme Paturot*, d'après Bida ; *Garnier-Pagès*, d'après Martinet (1869); le *Songe de Marie*, d'après Corbould (1870); le *Duc de La Rochefoucauld*, d'après Sandoz, gravure qui valut une médaille à M. Goutière ; *Don Juan Gœll y Ferer* (1874) ; portrait de *Mme Liais* (1876), etc.

GOUTTE s. f. — Astron. *Goutte noire*. V. POUY, dans ses *Suppléments*.

GOUTTÉ, ÉE adj. (gou-té — rad. *goutte*). Blas. Chargé de gouttes figurées.

— Ichthyol. *Plie gouttée*, Celle qui a des taches jaunes.

GOUTTETTE s. f. (gou-tè-te). Méd. Nom ancien de l'épilepsie. On attribuait cette maladie à une petite goutte (gouttette) d'humeur tombée dans le cerveau.

* **GOUTTIÈRE** s. f. — Armur. Évidement pratiqué le long des lames de certaines armes blanches.

GOUVELLO (Amédée, marquis DE), homme politique français, né au château du Plessis, près de Vendôme, en 1821. A vingt ans, il entra dans la diplomatie, fut nommé attaché d'ambassade à Vienne, et donna sa démission à la chute de Louis-Philippe. M. de Gouvello se retira alors dans les propriétés qu'il possédait dans le Cher, où il fonda deux orphelinats agricoles, devint membre du conseil général et fit partie du comice agricole de Vendôme, dont il fut pendant quelque temps le président. En 1870, son fils, mourut lui laissant, dans le Morbihan, la terre de Kerlévénan, près de Sarzeau. Aux élections complémentaires du 16e juillet 1871, il se porta candidat à l'Assemblée nationale dans ce département. Elu député par 33,773 voix, il alla siéger dans le groupe des légitimistes cléricaux, vota pour le pouvoir constituant, la pétition des évêques, contre la proposition Rivet, pour l'installation des ministères à Versailles, le maintien de l'état de siége, la loi contre la municipalité de Lyon, contre M. Thiers le 24 mai 1873. Il donna alors sa complète adhésion à l'odieuse politique de compression du gouvernement de combat, dans l'espoir de voir imposer à la France la monarchie de droit divin. Après l'échec des négociateurs de restauration, M. de Gouvello vota le septennat. Dans la solution de M. de Broglie, communes, cantons, arrondissements, départements, conseils généraux, Corps législatif, Sénat, le prince, tout subsiste avec les préfets, le suffrage universel. Tout subsiste, mais tout est changé par l'obligation de choisir tous les fonctionnaires sur les listes des notabilités locales, départementales, provinciales, établies de telle façon que chaque commune, chaque canton, chaque département soient administrés par des hommes à eux, pris dans leur sein et ne pouvant pas être tirés d'ailleurs, de sorte que l'administration, à tous ses degrés et sans en excepter un seul fonctionnaire, soit une émanation de la partie du territoire qu'elle administre.

Il faut rendre à M. de Broglie cette justice qu'il voulait sincèrement la liberté de la presse. Il serait certainement très-difficile de trouver, en faveur de cette institution, le plaidoyer plus éloquent que le passage suivant : « On revient sur les tréteaux de la foire, dans le bon temps où le bon roi interdisait pas de les fréquenter, Arlequin distribuer à ses enfants des flûtes, des trompettes, des tambours dans les Pays-Bas, puis en Suisse, où il mourut.

' **GOVEN**, village de France (Ille-et-Vilaine), cant. de Guichen, arrond. et à 48 kilom. de Rennes ; pop. aggl., 225 hab. — pop. tot., 2,350 hab.

GOWER (Jean), poëte anglais, né vers 1320, mort aveugle en 1408. Il n'a pas l'esprit ni l'élégance de Chaucer ; mais sa versification est harmonieuse et son style est travaillé. Son principal ouvrage est intitulé *Speculum meditantis, Vox clamantis, Confessio amantis*; la première partie est en vers français, la deuxième en vers latins, la troisième en vers anglais entremêlés de strophes latines. Cette troisième partie avait été écrite sur l'ordre de Richard II, et elle fut imprimée en 1483.

GOYON (Charles-Marie-Michel DE), duc de Feltre, homme politique français. V. FELTRE dans ce *Supplément*.

GRABEAU s. m. (gra-bo). Fragment de drogue. — Se dit pour SCRUTIN, à Genève.

' **GRAÇAY**, bourg de France (Cher), ch.-l. de cant., arrond. et à 51 kilom. de Bourges, sur le ruisseau de Fouzon ; pop. aggl., 1,821 hab. — pop. tot., 3,163 hab.

Grâces (COMMISSION DES), nommée par l'Assemblée nationale après les événements de la Commune. V. COMMUNE, dans ce *Supplément*, page 587.

GRACQUES (les), nom par lequel on désigne plusieurs personnages célèbres dans l'histoire romaine, et surtout les deux fils de Cornélie qui illustrèrent, en cette qualité, le peuple. V. GRACCHUS, au tome VIII, pages 1416 et 1417. V. aussi CORNÉLIE, au tome V du *Grand Dictionnaire*.

* **GRADE** s. m. — Encycl. *Collation des grades*. V. ENSEIGNEMENT, dans le *Supplément*.

GRADIGNAN, bourg de France (Gironde), cant. de Pessac, arrond. et à 9 kilom. S.-O. de Bordeaux, sur l'Eaubourde ; pop. aggl., 930 hab. — pop. tot., 1,277 hab.

GRADIVUS, c'est-à-dire *qui marche* en lançant le javelot, surnom de Mars en temps de guerre. Sous cette désignation, on le représente la tête nue, la poitrine nue et dans le maintien d'un homme qui marche à grands pas.

GRADUAT s. m. (gra-du-a — rad. *grade*). Etat ou avancement d'un grade universitaire. || Se dit en Belgique.

GRADUATEUR s. m. (gra-du-a-teur — rad. *graduation*). Pièce de métier servant à faire l'intensité du courant électrique dans les appareils d'induction. Elle consiste en un cylindre creux, de cuivre rouge, qui enveloppe la bobine et qui peut se tirer à l'aide d'une tige graduée.

GRAEFF (Auguste), ingénieur français, né à Schiestadt (Bas-Rhin) en 1812. Admis à l'Ecole polytechnique en 1832, il entra en 1834 à l'Ecole des ponts et chaussées et devint ingénieur en 1840. Seize ans plus tard, M. Graëff fut nommé professeur de rhétorique et de philosophie au petit séminaire de Toulouse, vicaire de la cathédrale (1859), aumônier du lycée (1868), chanoine honoraire en 1870, il fut nommé en 1871 curé de l'église Saint-Sernin ; enfin, au mois de juillet 1877, il a été appelé à succéder à M. Mabile, comme évêque de Versailles. M. Goux est membre de l'Académie des Jeux floraux depuis 1865. Il a collaboré, de 1852 à 1864, à une feuille religieuse locale, la *Revue de Toulouse*, et il a publié ses thèses qui n'offrent rien de remarquable : *De sancti Thomæ Aquinatis sermonibus* (1856, in-8°) ; *Lérins au VIe siècle* (1856, in-8°) ; *Du développement des dogmes dans la doctrine catholique* (1858, in-8°).

GOUVARD s. m. (gou-lar). Petit appareil que les faucheurs portent à la ceinture, et qui contient une pierre à aiguiser et de l'eau.

* **GOUZEAUCOURT**, bourg de France (Nord), cant. de Marcoing, arrond. et à 19 kilom. de Cambrai ; pop. aggl., 2,384 hab. — pop. tot., 2,439 hab.

GOUZY (Pierre-Louis), conventionnel, né en 1759, mort en 1824. Envoyé par le département du Tarn à l'Assemblée législative, il entra ensuite à la Convention, où il se fit remarquer par son exaltation dans ses opinions et ses discours. Dans les débats politiques, il déploya, sinon de grands talents oratoires, du moins un zèle ardent pour l'ordre de choses nouvellement établi. Il se prononça pour les mesures les plus radicales et proposa de nombreux décrets contre les nobles et les prêtres. Lors du procès de Louis XVI, il se saisir dans l'avis de la majorité; mais il se prononça pour le sursis en motivant son vote en ces termes : « Comme représentant du souverain, j'exprime ce que je crois être sa volonté. Je vote pour la mort, mais sursise jusqu'au prononcé sur les Bourbons. »

Lorsque la constitution de l'an III fut mise en vigueur, Gouzy fit partie du conseil des Cinq-Cents jusqu'en mai 1797. Malgré ses opinions avancées, il ne se montra pas hostile à la révolution du 18 brumaire, ce qui lui valut une place dans l'administration de son département.

La loi d'amnistie du 12 janvier 1816 le força de prendre le chemin de l'exil. Il se réfugia d'abord dans les Pays-Bas, puis en Suisse, où il mourut.

' **GOVEN**, village de France (Ille-et-Vilaine), cant. de Guichen, arrond. et à 48 kilom. de Rennes ; pop. aggl., 225 hab. — pop. tot., 2,350 hab.

GOWER (Jean), poëte anglais, né vers 1320, mort aveugle en 1408. Il n'a pas l'esprit ni l'élégance de Chaucer ; mais sa versification est harmonieuse et son style est travaillé. Son principal ouvrage est intitulé *Speculum meditantis, Vox clamantis, Confessio amantis*; la première partie est en vers français, la deuxième en vers latins, la troisième en vers anglais entremêlés de strophes latines. Cette troisième partie avait été écrite sur l'ordre de Richard II, et elle fut imprimée en 1483.

GOYON (Charles-Marie-Michel DE), duc de Feltre, homme politique français. V. FELTRE dans ce *Supplément*.

GRABEAU s. m. (gra-bo). Fragment de drogue. — Se dit pour SCRUTIN, à Genève.

' **GRAÇAY**, bourg de France (Cher), ch.-l. de cant., arrond. et à 51 kilom. de Bourges, sur le ruisseau de Fouzon ; pop. aggl., 1,821 hab. — pop. tot., 3,163 hab.

Grâces (COMMISSION DES), nommée par l'Assemblée nationale après les événements de la Commune. V. COMMUNE, dans ce *Supplément*, page 587.

GRACQUES (les), nom par lequel on désigne plusieurs personnages célèbres dans l'histoire romaine, et surtout les deux fils de Cornélie qui illustrèrent, en cette qualité, le peuple. V. GRACCHUS, au tome VIII, pages 1416 et 1417. V. aussi CORNÉLIE, au tome V du *Grand Dictionnaire*.

* **GRADE** s. m. — Encycl. *Collation des grades*. V. ENSEIGNEMENT, dans le *Supplément*.

GRADIGNAN, bourg de France (Gironde), cant. de Pessac, arrond. et à 9 kilom. S.-O. de Bordeaux, sur l'Eaubourde ; pop. aggl., 930 hab. — pop. tot., 1,277 hab.

GRADIVUS, c'est-à-dire *qui marche* en lançant le javelot, surnom de Mars en temps de guerre. Sous cette désignation, on le représente la tête nue, la poitrine nue et dans le maintien d'un homme qui marche à grands pas.

GRADUAT s. m. (gra-du-a — rad. *grade*). Etat ou avancement d'un grade universitaire. || Se dit en Belgique.

GRADUATEUR s. m. (gra-du-a-teur — rad. *graduation*). Pièce de métier servant à faire l'intensité du courant électrique dans les appareils d'induction. Elle consiste en un cylindre creux, de cuivre rouge, qui enveloppe la bobine et qui peut se tirer à l'aide d'une tige graduée.

GRAEFF (Auguste), ingénieur français, né à Schiestadt (Bas-Rhin) en 1812. Admis à l'Ecole polytechnique en 1832, il entra en 1834 à l'Ecole des ponts et chaussées et devint ingénieur en 1840. Seize ans plus tard, M. Graëff fut nommé professeur de rhétorique et de philosophie au petit séminaire de Toulouse, vicaire de la cathédrale (1859), aumônier du lycée (1868), chanoine honoraire en 1870, il fut nommé en 1871 curé de l'église Saint-Sernin ; enfin, au mois de juillet 1877, il a été appelé à succéder à M. Mabile, comme évêque de Versailles. M. Goux est membre de l'Académie des Jeux floraux depuis 1865. Il a collaboré, de 1852 à 1864, à une feuille religieuse locale, la *Revue de Toulouse*, et il a publié ses thèses qui n'offrent rien de remarquable : *De sancti Thomæ Aquinatis sermonibus* (1856, in-8°) ; *Lérins au VIe siècle* (1856, in-8°) ; *Du développement des dogmes dans la doctrine catholique* (1858, in-8°).

GOUVARD s. m. (gou-lar). Petit appareil que les faucheurs portent à la ceinture, et qui contient une pierre à aiguiser et de l'eau.

* **GOUZEAUCOURT**, bourg de France (Nord), cant. de Marcoing, arrond. et à 19 kilom. de Cambrai ; pop. aggl., 2,384 hab. — pop. tot., 2,439 hab.

GOUZY (Pierre-Louis), conventionnel, né en 1759, mort en 1824. Envoyé par le département du Tarn à l'Assemblée législative, il entra ensuite à la Convention, où il se fit remarquer par son exaltation dans ses opinions et ses discours. Dans les débats politiques, il déploya, sinon de grands talents oratoires, du moins un zèle ardent pour l'ordre de choses nouvellement établi. Il se prononça pour les mesures les plus radicales et proposa de nombreux décrets contre les nobles et les prêtres. Lors du procès de Louis XVI, il se saisir dans l'avis de la majorité; mais il se prononça pour le sursis en motivant son vote en ces termes : « Comme représentant du souverain, j'exprime ce que je crois être sa volonté. Je vote pour la mort, mais sursise jusqu'au prononcé sur les Bourbons. »

Lorsque la constitution de l'an III fut mise en vigueur, Gouzy fit partie du conseil des Cinq-Cents jusqu'en mai 1797. Malgré ses opinions avancées, il ne se montra pas hostile à la révolution du 18 brumaire, ce qui lui valut une place dans l'administration de son département.

La loi d'amnistie du 12 janvier 1816 le força de prendre le chemin de l'exil. Il se réfugia d'abord dans les Pays-Bas, puis en Suisse, où il mourut.

GRAFFROTH (André-Abraham), poëte suédois. — Il est mort à Uméa en 1865.

GRAGEOIR s. m. (gra-joir — rad. *grager*), Pilon pour écraser le gros sel.

GRAHAM (TERRE DE), nom donné à une partie de l'Océanie, voisine du pôle sud et comprenant, entre autres îles, celles de Biscoé et d'Adélaïde.

GRAHAMITE s. f. (gra-a-mi-te — de *Graham*, nom propre). Minér. Variété d'asphalte qui est un mélange d'hydrocarbures solides.

GRAHASTA, nom que l'on donne dans l'Inde aux brahmes qui se marient.

* **GRAIN** s. m. — *Grain du Levant*, Sorte de chagrin ou cuir chagriné.

GRAIN-TIN s. m. (grain-tain). Etain en lames.

GRAISIN s. m. (grè-zain). En termes de verrerie, Syn. de CASSON.

* **GRAISSESSAC**, gros bourg de France (Hérault), cant. de Bédarieux, arrond. et à 30 kilom. N. de Béziers ; pop. aggl., 2,632 hab. — pop. tot., 2,880 hab.

* **GRAMAT**, ville de France (Lot), ch.-l. de cant., arrond. et à 31 kilom. N.-E. de Gourdon, pop. aggl., 1,872 hab. — pop. tot., 4,056 hab.

GRAMMATICI CERTANT. V. ADHUC SUB JUDICE LIS EST, au tome Ier du *Grand Dictionnaire*, page 91.

* **GRAMMONT** (Ferdinand, marquis DE), député français. — Le 8 février 1871, il fut élu député à l'Assemblée nationale dans la Haute-Saône par 23,454 voix; il alla siéger à la droite, dans le groupe des monarchistes, et fut réélu membre du conseil général de son département par le canton de Villersexel, le 8 octobre suivant. M. de Grammont joua un rôle insignifiant à l'Assemblée. La seule fois qu'il attira l'attention sur lui, il eut la malchance de se rendre ridicule. Le 1er avril 1873, M. Malartic, combattant la loi contre la municipalité de Lyon, prononça ces mots : « J'admets que les griefs articulés dans le rapport contre la municipalité lyonnaise soient fondés et j'arrive à ce que le disent de M. de Meaux ajoute au bagage du rapport. » A ce mot de bagage, M. de Grammont, qui paraît ne posséder qu'une notion très-superficielle de la langue, se leva furieux et qualifia le mot de bagage d'impertinence. Cette sortie provoqua en France une hilarité générale, et depuis lors le nom marquis ne fut plus désigné par la petite presse que sous le nom de M. de Grammont-bagage. Le député de la Haute-Saône vota pour la paix, les prières publiques, l'abrogation des lois d'exil, le pouvoir constituant, la proposition Rivet, la pétition des évêques, pour l'installation des ministères à Versailles, le maintien de l'état de siége, la loi contre la municipalité de Lyon, contre M. Thiers le 24 mai 1873, et il donna son adhésion complète à tous les actes réactionnaires du gouvernement de combat, dans l'espoir de voir restaurer la monarchie. Après l'échec que subit l'intrigue des royalistes pour relever le trône, M. de Grammont vota pour le septennat, pour la loi contre les maires, pour le cabinet de Broglie (16 mai 1874), contre les propositions Périer et Malevillle, pour la constitution du 25 février 1875, pour la loi sur l'enseignement supérieur, etc. Après la dissolution de l'Assemblée nationale (décembre 1875), il est rentré dans la vie privée.

GRAMONT (Antoine-Léon-Philibert-Auguste, comte DE), général français, né à Paris en 1820. Il est frère du duc de Gramont qui fut ministre des affaires étrangères dans le cabinet Ollivier en 1870, et il porte le titre de duc de Lesparre. A dix-huit ans, il s'engagea dans l'infanterie, puis il entra à l'Ecole de Saint-Cyr, d'où il sortit avec le grade de sous-lieutenant en 1840. Il servit d'abord dans les cuirassiers, qu'il quitta pour passer dans les hussards; lieutenant en 1842, capitaine en 1846, il devint, en 1853, chef d'escadron de cuirassiers. A cette époque, le maréchal de Saint-Arnaud le prit pour officier d'ordonnance. Dès l'année suivante, M. de Gramont était promu lieutenant-colonel de dragons et allait prendre part à la guerre de Crimée. Colonel de dragons en 1859, il fut chargé, en 1866, d'organiser les cuirassiers de la garde, qu'il commanda jusqu'au mois de juillet 1867, époque où il devint général de brigade. Après avoir commandé les subdivisions des Ardennes et d'Eure-et-Loir, le comte de Gramont prit, au début de la guerre de 1870, le commandement de la brigade de cuirassiers de la 3e division de l'armée du Rhin. A la bataille de Rezonville, il fut blessé, fait prisonnier et envoyé en Allemagne. De retour en France il fut mis à la tête de la cavalerie du 4e corps, et il a été promu général de division en 1873. Il est commandeur de la Légion d'honneur et en disponibilité.

GRAMONT (Antoine-Alfred-Amérius-Théophile, comte DE), général français, frère du précédent, né à Paris en 1823. Admis à vingt ans à l'Ecole de Saint-Cyr, il en sortit en 1845 avec le grade de sous-lieutenant d'infanterie. Successivement lieutenant (1848), officier d'ordonnance du maréchal de Castellane, capitaine (1852), il prit part à la guerre d'Orient et fut blessé devant Sébastopol (1855); l'année suivante, il fut nommé chef de bataillon. En 1857, le comte de Gramont passa en Algérie. Deux ans plus tard, il fit la guerre d'Italie, reçut une nouvelle blessure à Magenta, puis il fut promu lieutenant-colonel (1859) et colonel (1864). Lorsque éclata la guerre avec la Prusse, il fit partie de la division Conseil-Dumesnil. A la bataille de Reischshoffen, un obus lui enleva un bras, et il tomba entre les mains de l'ennemi, qui l'envoya prisonnier en Allemagne. Pendant son séjour forcé dans ce pays, il fut promu général de brigade (27 octobre 1870). Depuis son retour en France, il a successivement commandé les subdivisions de la Savoie et de la Vienne. Il est depuis 1869 commandeur de la Légion d'honneur.

' **GRANCEY-LE-CHÂTEAU**, bourg de France (Côte-d'Or), ch.-l. de cant., arrond. et à 44 kilom. de Dijon, sur une hauteur; pop. aggl., 443 hab. — pop. tot., 489 hab.

* **GRAND, GRANDE** adj. — Anc. législ. *Grands jours*. V. JOUR, au tome IX du *Grand Dictionnaire*, p. 1033.

— *Faire grand*, Travailler en grand, donner à ce que l'on fait un caractère de grandeur.

Grand frère (LE), pièce en trois actes et en vers, de M. Pierre Elzéar; représentée pour la première fois sur le théâtre de l'Odéon le 4 novembre 1875. Le *Grand frère* est l'ouvre d'un vrai poëte, et, s'il y manque un peu de connaissance du théâtre, qualité qui peut s'acquérir aisément, il y a du moins une inspiration jeune et fraîche, qui est un don naturel. Le sujet du *Grand frère* est simple, et il peut se conter aussi aisément que le thème d'une idylle.

Michele et Ascanio, deux frères unis par la plus étroite amitié, ont recueilli sous leur toit un vieillard, Renato, et sa petite-fille, Martha. Un beau jour, il prend fantaisie au plus jeune des deux frères, Ascanio, de courir le monde. Il s'ennuie dans son éternelle solitude ; il est fatigué de son bonheur casanier, il est las d'une existence où chaque heure ressemble à l'heure qui l'a précédée. Semblable au pigeon de la fable, il a soif d'air et d'espace; il a, comme dit le poëte, le vertige immense des cités ; il veut sentir le vent du nord lui fouetter les cheveux; le vent passe, il suit le vent. Ce souffle qui l'entraîne, c'est la parole ironique et chaude de Piazzone, un aventurier doublé d'un poëte, qui fait miroiter devant son regard ébloui les grands yeux de flamme des duchesses et les âcres plaisirs des amours défendus. Les enivrantes descriptions que fait Piazzone produisent sur l'âme d'Ascanio l'effet d'une brûlante ivresse, et il part, laissant son frère qui cherche en vain à le retenir, laissant le vieillard qui agonise, laissant enfin Martha, qui l'aime et dont il n'a pas su comprendre les soupirs étouffés. Cependant le grand frère, soldat déjà grisonnant, est épris, lui, de Martha, et le dernier vœu de l'aïeul expirant a été que sa petite-fille épousât Michele. On a promis à Renato, rassuré ainsi sur l'avenir de son enfant; mais un an ne passe sans que le mariage s'accomplisse. C'est seulement au bout de ce temps que Martha avoue à Michele son amour pour l'absent, qui n'a même pas donné une seule fois de ses nouvelles. « Il ne reviendra pas, » dit Michele; mais à peine celui-ci a-t-il prononcé ces mots qu'Ascanio revient. Il revient, toujours comme le pigeon de La Fontaine, abattu, brisé, repentant. Las des caresses malsaines, écœuré des plaisirs mauvais, il revient au gîte, et, pour panser les blessures faites à son cœur, il rêve

La fraîcheur d'un baiser sur un front de seize ans.

Il s'agenouille au seuil de la maison désertée, songeant à la jeune fille dont il aurait pu faire sa femme, regrettant le temps qu'il a perdu et se promettant de réparer ses erreurs. En ce moment, il apprend la mort du vieillard ; on lui dit même que Martha est mariée à son frère, et il s'enfuit, désespéré. Michele lui-même a fait ce mensonge. En laissant croire qu'il est marié, il espère que « le vagabond » ne cherchera pas à lui voler son bonheur. Mais, dans une suprême entrevue avec Martha, Ascanio découvre la vérité. La jeune fille peut encore être à lui ; elle le peut, et elle le veut. Seulement, pour que le grand frère ait menti, il faut qu'il aime éperdument Martha. Ascanio doit, lui aussi, prononcer le bonheur auquel Michele a droit plus que lui. Le grand frère a entendu l'entretien. Rachetant la mauvaise pensée qui a traversé son esprit par un élan d'héroïque dévouement, il se présente devant les deux jeunes gens et les unit en refoulant ses sanglots. En ce moment, le clairon résonne: la guerre est déclarée, on vient chercher Ascanio. Michele détache son arquebuse, c'est lui qui partira.

Le *Grand frère* tient moins du drame que de l'élégie; cela est doux, tendre, exquis; les oiseaux y chantent, les lilas y fleurissent, on y entend un perpétuel gazouillement de ruisseau. Le pièce de M. Elzéar est de celles qu'il faut lire. Le fond n'y est qu'un cadre, la forme y est tout. Il serait inexact de dire que l'on est fortement intéressé par cette intrigue : une églogue n'a besoin que de charmer.

La pièce a eu d'excellents interprètes. Nous citerons Mlle Petit, Porel et surtout Talien; cet artiste, qui compte déjà plusieurs créations remarquables, a rendu d'un façon magistrale le rôle de l'aïeul.

Grand prix (LE) ou **le Voyage à frais communs**, opéra-comique en trois actes, paroles de Gabriel et Masson, musique d'Adolphe Adam; représenté à l'Opéra - Comique le 9 juillet 1831. La pièce est une comédie assez spirituelle. Un jeune musicien brûle du désir d'aller à Rome, car il aime la fille du directeur de l'Ecole française des beaux-arts. Il concourt pour le prix de l'Institut et échoue. Un peintre de ses amis, plus heureux que lui, part pour la ville éternelle, mais suggère au musicien l'idée de voyager à frais communs avec un individu qui est attendu à Rome pour s'y marier. Après plusieurs péripéties assez amusantes dans une auberge des Alpes, nos amis découvrent que le compagnon de voyage va épouser justement la jeune personne dont le musicien est amoureux. On le devance, et, au moyen d'un quiproquo, le directeur de l'Ecole est amené à consentir à l'union des deux jeunes gens. La musique de cet ouvrage a été écrite avec facilité. L'instrumentation est habile et pleine d'effets agréables; mais c'est de la musique sans caractère, sans idées saillantes. Le trio pour voix d'hommes : *Comment un tableau de bataille*, est bien traité; nous citerons les jolis couplets : *Je n'étais encore que fillette*, et la prière à deux voix : *Douce madone*, qui est un nocturne gracieux.

Grand-Théâtre-Parisien. Ouvert dans les premiers mois de 1865, ce théâtre, situé rue de Lyon, dans un quartier excentrique et populeux, avait plutôt à l'intérieur l'aspect d'une immense grange que d'une salle de spectacle. Fondé sous les auspices du riche banquier Millaud, il était placé sous la direction d'un M. Massâte, qui avait dirigé en province quelques troupes de saltimbanques. On y jouait d'abord le drame et le vaudeville. Dieu sait avec quels artistes ; mais un jour notre grand chanteur Duprez eut la singulière idée d'y faire représenter un grand opéra de sa composition, intitulé *Jeanne Darc*. Il se mit en devoir de réunir une troupe chantante, un orchestre, des chœurs, de faire broser des décors, de commander des costumes, et, le 12 octobre 1865, *Jeanne Darc* subissait, dans la grande salle de la rue de Lyon, un supplice tout à fait différent de celui auquel les Anglais l'avaient condamnée. Cette soirée burlesque et mémorable aura sa place dans les annales du théâtre et assure l'immortalité à l'établissement fondé par M. Millaud, bien que celui-ci n'ait pas longtemps résisté aux mauvais-s conditions dans lesquelles il était placé. En effet, en janvier 1866, M. Massâte était déclaré en faillite, le théâtre fermait ses portes, les rouvrait peu de temps après, mais cette fois pour les fermer définitivement. Au bout de peu de mois, la salle du Grand-Théâtre-Parisien était transformée en salle de bal, ce qui était d'autant plus facile qu'il n'y avait pour cela qu'à enlever les banquettes qui gênaient la circulation.

GRAND-BELT, détroit du Danemark. V. BELT, au tome II du *Grand Dictionnaire*.

GRAND-BORNAND (LE), village de France (Haute-Savoie), arrond. d'Annecy; pop. aggl., 187 hab. — pop. tot., 3,010 hab.

* **GRAND-BOURG** (LE), bourg de France (Creuse), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 ki-